



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Budget 2016

fait le 20/04/2016

Recettes	prévision*	réalisé au 30/04/15
Cotisations	107 500	0
Subvention MESR	120 000	0
Intérêts	5 000	0
Mission de ccoordination (subv OL)	10 000	10 000
Total	242 500	10 000

Dépenses	prévision*	réalisé au 30/04/15
Salaires et charges sociales	43 000	14 605
Per diem Master	110 000	62 102
Séminaire	15 000	0
Missions diverses et de coordination	50 000	7803
Honoraires	10 000	0
Impôts	2 000	0
Frais divers	12 500	4 172
Total	242 500	88 682

hors budget prévisionnel : Objectifs Labos 280 000 euros

* prévision estimée début 2016



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 13/01/2016

Lieu : Paris

Début de séance : 14h00

Membres du CA présents :

Michel Pavageau (Institut Mines Télécom)
Françoise Rieg-Falson (Université Lyon 1)
Bernard Legube (CUE Limousin Poitou-Charentes)
Philippe Lecoer (Université Paris Sud)
Bernard Journet (ENS Cachan)
Minh Chau Pham (Université Paris Diderot)
Florent Calvayrac (Université du Maine)
Daniel Chillet (Université Rennes 1)
Martin Schwell (Université Paris-Est Créteil)
Nathalie Bernardie (Université de Limoges)
Jacques Erschler (Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)
Sylvie Daviet (Université Aix-Marseille)*
François Henn (Université Montpellier 2)*
Noureddine Manamanni (Université de Reims) *

Membres invités :

Thanh Truc Vu (MEIRIES-DGESIP/DGRI)
Céline Gausson (Consortium USTH)
Yannick Giraud-Héraud (Université Paris Diderot)

***Au téléphone :**

Sylvie Daviet (Université Aix-Marseille)
François Henn (Université Montpellier 2)
Noureddine Manamanni (Université de Reims)

Point 6 : Vie de l'association

Sur les statuts, les modifications qui devront être votées en AG sont les suivantes, sous réserve de l'accord du CA

- actualisation du montant de la cotisation qui était passée de 2000 euros à 2500 euros en 2013. Il n'y a donc pas de nouvelle augmentation. Il s'agit simplement d'une actualisation des statuts par rapport à ce qui est déjà en vigueur depuis 2013.

La question est posée de savoir si les COMUEs doivent adhérer seules au Consortium ou si les établissements doivent également adhérer. Il avait été déjà décidé que pour le paiement des per diem et la possibilité d'avoir des doctorants, chaque établissement doit adhérer en plus des COMUEs. C'est la règle à ce jour même si cela peut être rediscuté. Par ailleurs, Bernard Legube s'était engagé à ne pas augmenter le montant des cotisations malgré la prise en charge par le Consortium USTH de la moitié des titres de transport.

- Changement de la périodicité des CA : on passe de 4 à 3 réunions minimum par an.
- Changement de l'adresse du Consortium USTH suite au déménagement de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.
- Clarification de la délégation de signature traduite par : « délégation à toute personne physique après accord du CA ».
- Actualisation du nom des membres du Consortium.

Les modifications sont approuvées par le CA et un texte des nouveaux statuts sera proposé au vote de l'Assemblée Générale en mai prochain.

Sur le regroupement de la réservation des billets par le consortium : La négociation des billets avec Air-France n'a pas abouti pour l'instant. Une agence de voyage a été identifiée. Elle va mettre en place une plateforme pour prendre les billets du consortium en ligne. Cela permet de réduire les frais d'agence considérablement et ouvre un cumul de droits pour l'obtention de billets gratuits. C'est le programme Bluebiz.

Sur la situation transitoire : Pour les billets pris par les établissements pour les missions d'enseignement de l'année scolaire 2015/2016, une convention va être envoyée par le Consortium pour la prise en charge de 50% des titres de transport (remboursement en fin d'année scolaire par le consortium sur facture envoyée par l'établissement). Les billets restent pris sur les marchés des universités. Après discussion, les remboursements seront effectués en janvier de l'année suivante de celle prise en charge. La première convention prendra en charge les dépenses du 31 août 2015 au 31 décembre 2016 et la facturation sera envoyée dès la fin des missions de l'année en cours.

Il faudra re-signer la convention tous les ans.

Sur les dates CA et AG :

Le CA avant AG aura lieu le 18 mai à 17h30 à Rennes

Dates de la prochaine AG : le 19 mai à Rennes de 9h30 à 13h

Le CA après AG aura lieu le 19 mai de 14h30 à 15h30 à Rennes.

Point 3 : Masters

Sur l'évaluation des masters : Les dossiers d'évaluations sont en cours d'examen. Chaque représentant des établissements a reçu un lien pour accéder aux dossiers déposés :

<http://ged.hceres.fr>

login : consortium-usth@univ-toulouse.fr

mot de passe : b2017hceres

Une évaluation globale du bachelor et de l'USTH par l'HCERES est en cours de montage.

Sur l'accréditation des nouveaux masters: La date de dépôt de la fiche AOF n'est pas encore connue. Il est probable que cela devra être fait par les établissements porteurs, au plus tard fin mai, début juin.

Sur l'organisation des masters : Le problème des délais de signature des PV de jury et de la signature est soulevé. Il existe une solution au niveau du ministère. Un travail sera mené par Florent Calvayrac sur ce point.

Philippe Lecoer rappelle qu'une des grosses difficultés de l'USTH, c'est qu'il n'y a pas de système d'information. Tous les documents sont sur les ordinateurs des assistantes sans véritable uniformité et circulation des informations. Il faudrait qu'il y ait un système d'information centralisé à l'USTH et certifié par le Recteur.

Sur la filière aéronautique

La faisabilité et l'opportunité d'une filière aéronautique ont fait l'objet d'une étude réalisée par l'IAS à Toulouse (voir rapport). Il se dégage qu'une formation niveau master trouverait sa place dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance d'une flotte aérienne. Les quelques formations existantes actuellement sont plutôt orientées vers la conception et la fabrication des avions. Les deux compagnies aériennes ont clairement indiqué leur intérêt au niveau master mais aussi au niveau bac +3.

La demande qui se dégage porte sur un bachelor à deux voies avec une sortie à bac+3 et une voie de poursuite en master. Un ensemble de formations internationales de l'ENAC peut répondre à cette demande. Les effectifs seraient d'environ 30 étudiants en L1.

ISAE/ SUPAERO et l'ENAC ont été consultés et peuvent participer à ce type de formation, mais il existe une volonté d'ISAE/SUPAERO de ne pas rentrer en concurrence avec la formation PFIEV. Cependant la mise en œuvre de ces formations par ces établissements soulève le point du financement et du soutien financier pour couvrir leurs frais.

Le Consortium ne prendra pas en charge ces frais, il faut trouver un schéma économique différent du modèle actuel.

Point 6 : Doctorants

Sur la situation actuelle : 9 candidats retenus en 2015, un dixième retenu en décembre.

Pour l'appel à sujets 2016, les postulants à une bourse USTH peuvent en ce moment candidater sur les sujets qui ont été sélectionnés par le Consortium, et ce jusqu'en mars 2016.

En ce qui concerne les bourses VIED hors USTH, 49 ont été obtenues sur le programme global 911 au titre de l'année 2015.

Sur les années à venir : Bernard Legube mentionne une information selon laquelle le programme 911 pourrait être arrêté fin 2016. L'Ambassade a annoncé le contraire. Des informations complémentaires devraient être obtenues dans les jours prochains.

Le point sur la présélection des doctorants a été soulevé. La décision finale du recteur de l'USTH n'est pas connue. Elle doit-être précisée.

Point 5 : Objectifs labos

25 établissements ont répondu à l'AMI. Ces réponses ont été résumées dans un tableau qui a été envoyé aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexes).

Une **Assemblée plénière** avec en particulier les personnes mentionnées dans les réponses à l'AMI doit être organisée. Tous les établissements qui ont répondu à l'AMI seront bien sûr invités. Ceux qui n'ont pas répondu seront malgré tout informés de la réunion et pourront s'y rendre s'ils le souhaitent.

Cette réunion se tiendra sur la journée entière avec le matin une discussion générale sur le projet, les réponses à l'AMI et la constitution des groupes de travail thématiques. L'après-midi sera consacré au travail de groupe pour désigner un ou deux porteurs de groupe qui ensuite définiront une ou plusieurs stratégies avec les budgets associés annoncés à partir d'une pré-enveloppe que l'on aura définie. Cette réunion aura lieu **le 8 février à l'Université Paris Diderot**.

Point 2 : Actualités de l'USTH

Patrick Boiron n'a pas pu participer au Conseil d'administration et ne peut donc pas présenter les actualités USTH. Les prochaines réunions seront organisées le matin afin qu'il soit plus facile pour le Recteur et les autres personnes à Hanoï de participer, au moins par téléphone (décalage horaire).

Point 1 : Approbation du CR du CA du 13 octobre 2015 (CR joint)

Le compte-rendu du dernier CA est approuvé à l'unanimité.

Point 6 : Vie de l'association (suite)

Bernard Legube présente une proposition de promotion pour Céline Gausson. Cette proposition évoquée en bureau correspond à un avancement exceptionnel de deux échelons et est motivée par le travail remarquable qu'elle effectue, avec beaucoup d'autonomie et une grande disponibilité. Un engagement supplémentaire va lui être demandé avec la gestion de l'opération « Objectif Labos ». Après discussion, il est proposé de procéder à une augmentation de salaire équivalente, mais sous forme de prime, pour ne pas créer une trop grande différence vis-à-vis des personnels des établissements.

Bernard Legube évoque enfin la question du VP Consortium innovation et relations industrielles qui avait été évoquée lors du dernier CA. C'est un travail considérable, qui nécessiterait une personne à plein temps. Il faut encore réfléchir à ce point pour voir s'il y a une possibilité de répondre à ce besoin.

Fin de la réunion 17h30



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Rapport financier 2015.

Fait le 11/04/2016

Grace aux subventions qui ont été accordées par les Ministères et aux cotisations payées par les membres de l'association, le Consortium USTH a déployé les actions qui avaient été prévues pour 2015.

Recettes :

- Cotisations: **102 500 €**
- Subvention MESR : **100 000 €**
- Intérêts et produits assimilés : **3896 €**

Total : 206 396 €

Dépenses :

- Déplacements missions : **148 654 €**
Dont :
Per diem (subv MESR) : 109 656.25
Séminaire (subv MESR) : 14 580.46
Missions de coordination : 18 570.86
Déplacement Consortium : 5683.63
- Salaires et charges sociales : **43 460 €**
- Honoraires : **3960 €**
- Impôts sur les bénéfices : **319 €**
IS sur produits financiers
- Amortissements sur immobilisations : **437 €**
- Frais bancaires : **58 €**
- Fournitures administratives : **98 €**
- Provisions créances douteuses : **5000 €**
- Divers : **2023 €**
- Sous-traitance : **8382 €**
- Relations publiques : **1100 €**

Total : 213 491 €

Résultat de l'exercice : -7095 €

Fonds de roulement: 154 690 €(fond de roulement au 31/12/2014 soit 161 785 + résultat de l'exercice -7095)